

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/1/LSO/1
23 novembre 2010

(10-6251)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

Notification au titre des articles 1:4 a) et 8:2 b)

LESOTHO

La communication ci-après, datée du 12 novembre 2010, est distribuée à la demande de la délégation du Lesotho.

Conformément à la prescription de notification énoncée aux articles 1:4 a) et/ou 8:2 b) de l'Accord sur les procédures de licences d'importation et au document G/LIC/3, le Royaume du Lesotho notifie que tous les renseignements concernant les procédures de licences d'importation applicables dans le Royaume du Lesotho sont publiés au Journal officiel. Une copie du Règlement de 2009 sur les restrictions à l'importation (modification n° 175 de 2009) établissant la liste des marchandises soumises à licences d'importation et des autorités compétentes chargées de la délivrance de ces licences figure ci-joint.¹

¹ Ce document peut être consulté au Secrétariat (Division de l'accès aux marchés) (en anglais seulement).